

Missions de la Région

La Région de Bruxelles-Capitale est compétente pour

- désigner une entreprise chargée de l'émission, de l'impression et du remboursement des titres-services achetés par les utilisateurs qui ont leur résidence principale dans la Région de Bruxelles-Capitale,
- fixer les conditions d'agrément des entreprises de titres-services actives dans la Région de Bruxelles-Capitale,
- déterminer le seuil de déductibilité fiscale des titres-services pour les utilisateurs qui ont leur résidence principale dans la Région de Bruxelles-Capitale,
- contrôler les entreprises de titres-services actives sur son territoire.

Bruxelles Economie et Emploi gère cette matière sur le plan administratif.

Statistiques

[Consultez les rapports et statistiques sur les titres-services](#)

Lisez plus

- [Les activités concernées](#)
- [Les conditions d'agrément](#)
- [Demander un agrément](#)
- [De l'inscription d'un utilisateur au paiement de prestations](#)
- [Les obligations des entreprises agréées](#)
- [Contacts](#)